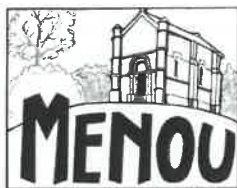


REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2023

Convocation du 8/12/2023 - Affichée le 8/12/2023

Nombres de Conseillers

En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le QUATORZE DECEMBRE le Conseil Municipal de la Commune de Menou, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire RAVAUD Véronique,

Présents : Mmes et M. – BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine – MASSON Angélique, RAVAUD Véronique – DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal - HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - WEISS Luc

Absents : M.SKOWRON Patrice (procuration à RAVAUD Véronique)

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer

Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

2023-050 MOTION : centre d'appel du 15 à Nevers

Le transfert du centre 15 de Nevers à Dijon ne se justifiait pas ! Pour un Service d'Accès aux Soins Nivernais !

Il y a 5 ans, le 2 octobre 2018, l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comte décidait de mettre fin au centre de régulation du 15 à Nevers. L'objectif était de regrouper à Dijon les services de régulation de Nevers et de Auxerre. Face à la mobilisation massive et unie des élus de l'Yonne le centre 15 de Auxerre a résisté à cette fermeture et l'ARS a considéré même il y a quelques jours que ce transfert à Dijon ne se justifiait plus. Le front uni dans la Nièvre n'a pas pu se mettre en oeuvre, certains élus ayant fait confiance aux promesses de meilleur fonctionnement promis par l'État.

Considérant que depuis 5 ans, il n'y a pas une semaine sans témoignage de dysfonctionnement du service de régulation qui a perdu, à l'évidence en proximité et en connaissance du territoire. La régulation a perdu en qualité mettant en péril des vies et désorganisant régulièrement le travail de nos services de soins et de secours.

Considérant qu'une évaluation portée par l'ARS a nié les dysfonctionnements visibles à l'oeil nu du quotidien, mais invisibles des hauteurs du CHU de Dijon. Elle a démontré la méconnaissance du territoire où Marzy par exemple était confondu avec Varzy.

Considérant que depuis septembre, les élus Nivernais ont exprimé, dans nos collectivités, de manière massive et unanime, notre désapprobation du projet régional de santé. Nous considérons avoir été, certes, écoutés, mais pas entendus. La territorialisation telle que préconisée par l'ARS dans un esprit « d'universalisme proportionné » doit permettre l'égalité d'accès aux soins pour tous.

Quoi de plus naturel dans un département où l'accès aux soins de premiers recours est la plus critique en Bourgogne Franche Comté !

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DEMANDE le retour du centre 15 dans la Nièvre dans le cadre d'un service d'accès aux soins 58 (SAS 58)
- DEMANDE à l'ARS d'engager toutes les démarches et procédures pour que ce service vital puisse revenir dans notre département, à Nevers.

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de
- la transmission en Préfecture le
de la publication le



Ainsi fait et délibéré à Menou,
Le 14 décembre 2023

Le Maire,

Véronique RAVAUD

Le secrétaire de Séance,
Catherine COLLETTE